ASTREDHOR
VEGETAL - EXPERTISE - INNOVATION

Adhérer à ASTREDHOR en tant qu'organisme de conseil et/ou d'appui aux entreprises de production

Au même titre que les autres professionnels, les organismes de conseil et d'appui aux entreprises de production peuvent adhérer à ASTREDHOR pour **soutenir** l'action de l'Institut pour l'innovation et participer à **orienter** des travaux de recherche et d'expérimentation au bénéfice des entreprises de la filière. Cette adhésion permet de **contribuer** à l'élaboration et à la diffusion d'une expertise intègre et reconnue ; de **bénéficier** d'un accès privilégié aux résultats, ressources, bulletins de veille de l'Institut et de **profiter** de nombreuses occasions d'échange avec les autres professionnels de la filière.

Quels sont les avantages réservés aux organismes de conseil qui adhérent à ASTREDHOR ?

Pour travailler, les organismes de conseil et d'appui aux entreprises de production ont besoin d'informations techniques de pointe et d'espaces de dialogue entre pairs. C'est pourquoi les avantages exclusifs suivants sont compris dans le prix de l'adhésion pour ces structures :

- Participation aux réseaux thématiques de l'Institut de son choix :
  - Vie de la plante
  - Environnement de la plante
  - Santé de la plante
  - Outil et équipements
  - Empreinte environnementale
  - Performance économique et pérennisation des entreprises / organisation du travail
  - Adaptation aux marchés et valorisation des produits de la filière
  - Développement de nouveaux produits et services pour la filière
- Participation aux réunions conseillers mensuelles et annuelles (repas non inclus)
- Abonnement à la veille phytosanitaire
- Possibilité de demander des recherches bibliographiques directement au service documentation
- Invitation aux ASTREDHORINAIRES (webinaires internes de l'Institut qui présentent une expertise, une problématique technique ou un projet en cours de développement)
- Référencement dans le trombinoscope de l'Institut qui permet d'obtenir les coordonnées des salariés de l'Institut

Combien coûte l'adhésion ?

Les organismes de conseil et d'appui aux entreprises de production disposent d'une grille particulière présentée ci-dessous. La cotisation demandée comprend un variable correspondant au montant de la cotisation de chaque entreprise non adhérente conseillée. Le montant de l'adhésion est net de taxes et valable pour l'année civile en cours quelle que soit la date de l'adhésion.

Organismes de conseil et d'appui aux entreprises de production	
Conseiller d'une chambre d'agriculture	600 € + variable pour chaque entreprise non adhérente conseillée
Conseil horticole privé individuel	900 € + variable pour chaque entreprise non adhérente conseillée
Conseiller d'un groupement	1 500 € + variable pour chaque entreprise non adhérente conseillée
Consultant hors horticulture	1 500 €
Conseiller de l'agrofourniture	Barème entreprise

ASTREDHOR
VEGETAL - EXPERTISE - INNOVATION

Exemple pour mieux comprendre le calcul du variable

Un conseiller de chambre d'agriculture souhaite adhérer à ASTREDHOR. Dans le cadre de son activité, il conseille :

- 10 entreprises avec un chiffre d'affaires horticole compris entre 100 000 € et 499 999 € et 3 d'entre elles ne sont pas adhérentes à ASTREDHOR
- 5 entreprises avec un chiffre d'affaires horticole compris entre 1 000 000 € à 2 499 999 € et l'une d'entre elles n'est pas adhérente à ASTREDHOR

Le montant de la cotisation de ce conseiller se décomposera comme suit :

- 600 € (montant de la cotisation ASTREDHOR)
- 3 x 300 € (montant des cotisations des trois entreprises qui ne sont pas adhérentes à ASTREDHOR et qui ont un chiffre d'affaires horticole compris entre 100 000 € et 499 999 €)
- 1 x 900 € (montant de la cotisation de l'entreprise non adhérente à ASTREDHOR et qui a un chiffre d'affaires horticole compris entre 1 000 000 € et 2 499 999 €)

Au total, le montant de la cotisation de ce conseiller sera de 2 100 € net de taxe.

Formulaire de demande d'adhésion à ASTREDHOR pour l'année civile

A propos de votre organisation

Je suis déjà adhérent : oui – non

Si oui, préciser la station .....

Nom de l'organisation .....

.....

Adresse postale .....

.....

Ville .....

CP .....

Tél.....

Email .....

Site internet.....

Forme juridique .....

SIRET .....

TVA intracommunautaire .....

Unité territoriale de rattachement

cochez la case correspondant à votre situation

	Unité territoriale
	ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes
	ASTREDHOR Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)
	ASTREDHOR Loire-Bretagne (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire)
	ASTREDHOR Méditerranée (Provence-Alpes-Côtes d'Azur)
	ASTREDHOR Seine-Manche (Normandie, Île-de-France, Hauts-de-France)
	ASTREDHOR Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)
	Adhérent direct (votre activité couvre plusieurs territoires ou n'a pas besoin d'un contact local particulier)

En règle générale, adhérer à ASTREDHOR, c'est adhérer à une unité territoriale. Vous êtes alors invité à prendre part à l'assemblée territoriale annuelle et à la gouvernance locale pour déterminer l'orientation des programmes. Néanmoins, si vous ne souhaitez pas être impliqué dans une unité territoriale en particulier, vous pouvez adhérer "directement" à l'Institut. Alors, vous prendrez part à l'Assemblée des adhérents directs et pourrez ainsi vous impliquer dans la gouvernance de l'Institut au même titre que les adhérents rattachés à une unité territoriale.

ASTREDHOR
VEGETAL - EXPERTISE - INNOVATION

Abonnement aux bulletins et newsletters

ASTREDHOR propose de nombreux bulletins compris dans l'adhésion, cochez les bulletins et newsletters qui vous intéressent

	Nom du bulletin / de la newsletter
	Innovation Infos (veille sur les nouveaux marchés pour les produits horticoles)
	Référence horticole (bulletin bibliographique)
	Hortimeca (veille sur la mécanisation et la robotisation en horticulture)
	International Infos (veille sur l'expérimentation à l'étranger)
	Bulletin de liaison (bulletin d'information d'ASTREDHOR Est)
	Fil d'actualités (bulletin d'information d'ASTREDHOR Sud-Ouest)
	Du côté du RATHO (Newsletter d'information d'ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes)
	Horti'Flash (CDHR Centre-Val-de-Loire)
	Newsletters d'ASTREDHOR Seine-Manche

Vous pouvez inscrire jusqu'à 5 personnes aux bulletins et newsletters sélectionnés :

Abonné aux bulletins/newsletters sélectionnés n°1

Nom

.....

Prénom

.....

Email

.....

Abonné aux bulletins/newsletters sélectionnés n°2

Nom

.....

Prénom

.....

Email

.....

Abonné aux bulletins/newsletters sélectionnés n°3

Nom

.....

Prénom

.....

Email

.....

Abonné aux bulletins/newsletters sélectionnés n°4

Nom

.....

Prénom

.....

Email

.....

Abonné aux bulletins/newsletters sélectionnés n°5

Nom

.....

Prénom

.....

Email

.....

Protection des données

Dans le cadre de cette demande d'adhésion à ASTREDHOR nous vous avons demandé un certain nombre d'informations. En fournissant ces données, vous acceptez qu'elles soient utilisées dans le cadre de la gestion de votre adhésion et des services qui y sont liés (envoi d'informations sur les derniers événements, actualités de l'Institut, bulletins et newsletters sélectionnés, les appels à cotisation, création d'un compte adhérent sur astredhor.fr) pour une durée maximale de 3 ans. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos données, contactez-nous : info@astredhor.fr

J'accepte que les informations fournies soient utilisées dans le cadre de la communication sur les autres services d'ASTREDHOR (conseil, formation, accompagnement à l'innovation…)

Oui – Non

ASTREDHOR
VEGETAL - EXPERTISE - INNOVATION

Signature

Je soussigné(e) .....

Représentant la société / l'organisme .....

Déclare, en qualité de .....

M'engager à régler à ASTREDHOR la cotisation annuelle de ……. € (net de taxe) pour l'année .....

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet

Contacts

Une fois ce bulletin d'adhésion complété, merci de l'envoyer à l'unité territoriale à laquelle vous souhaitez être rattaché.
Nos équipes vous recontacteront pour finaliser votre adhésion.

ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes
aura@astredhor.fr - 04 78 87 93 69
ASTREDHOR Est
est@astredhor.fr - 09 72 65 86 60
ASTREDHOR Loire-Bretagne
loire-bretagne@astredhor.fr - 02 38 64 10 33
ASTREDHOR Méditerranée
mediterranee@astredhor.fr - 04 94 12 34 24
ASTREDHOR Seine-Manche
seine-manche@astredhor.fr - 02 35 97 69 99
ASTREDHOR Sud-Ouest
sud-ouest@astredhor.fr - 05 56 75 10 91
Adhésion directe à l'Institut
adhesion@astredhor.fr - 01 53 91 45 00